

**Réponse du Conseil d'Etat
à la simple question Fabrice Moscheni - Capacité pénitentiaire vaudoise en 2031
(24_QUE_50)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le développement de la capacité des pénitenciers vaudois est un sujet important des années à venir. J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

Quelle sera la capacité pénitentiaire, classée selon les différents types de détention et les différents établissements, dans le Canton de Vaud en 2031 sur la base des projets actuellement planifiés ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat informe que l'évolution de la population vaudoise et le taux d'incarcération moyen de la population vaudoise ont permis d'estimer le nombre de personnes incarcérées sous autorité de l'OEP, d'ici 2031.

En corrélant le taux d'incarcération vaudois estimé avec l'évolution prévisionnelle de la population vaudoise, le nombre moyen de personnes détenues sous autorité vaudoise présumé en 2031 sera de près de 1'100 personnes.

Le Conseil d'Etat rappelle que la capacité totale officielle actuelle est de 790 places de détention officielles qui atteignent, en surpopulation, 962 places. Ce calcul n'intègre en outre pas l'utilisation des zones carcérales (ZC) et de rétention de la Police cantonale et de la Police de Lausanne.

L'établissement des Grands-Marais, seul projet pénitentiaire générant à l'horizon 2031 une augmentation des places de détention aura une capacité de 410 places.

Le Conseil d'Etat indique donc que l'addition des 790 places officielles actuelles et des 410 places des Grands-Marais porteront le total des places officielles à 1'200 à l'horizon 2031.

Ce chiffre de 1'200 places de détention tient donc compte des 1100 personnes détenues sous autorité vaudoise présumé en 2031 et des 50 places en zones carcérales au sein du canton. La question de l'avenir de la prison du Bois-Mermet trouvera une réponse dans les 2 à 3 prochaines années en tenant compte de l'évolution de la criminalité, l'objectif du Conseil d'Etat étant de pouvoir se passer de ce site pénitentiaire à l'horizon 2034 au plus tard, une fois l'importante rénovation du site de Bochuz réalisée, celle-ci ne pouvant pas se réaliser en pleine occupation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 août 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni